



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de préparer les individus à fournir des soins de qualité aux patients tout en travaillant en collaboration avec d'autres professionnels de la santé pour promouvoir le bien-être des patients.

A l'issue de la formation, vous obtiendrez le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) et serez un·e aide-soignant·e compétent·e et apte à exercer dans tous les secteurs de Santé.

Les principales compétences visées :

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Evaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

POURQUOI CHOISIR LA FORMATION AVEC ASSITEAL ?

- **L'équipe pédagogique est constituée de formateurs professionnels** dont le parcours et les expériences sont variés dans les domaines du sanitaire, médico-social et social (cadres de santé, infirmier·e·s, aides-soignants·es, kinésithérapeutes, psychologues, ergothérapeutes, responsables d'ESMS).
- Leur expertise permet à Assisteal de proposer une pédagogie et des interventions ancrées dans **la réalité pratique du terrain**.
- Ces formateurs **sont disponibles et à votre écoute** pour vous aider au cours de votre parcours de formation à travers un **suivi individuel et personnalisé**.
- Les modalités et méthodes pédagogiques proposées sont **innovantes : classe inversée, déclinaison entre présentiel et distanciel et individualisation des parcours**.

LA FORMATION

LA DUREE

- En initial complet : sur 12 mois
- En alternance : sur 16 à 18 mois en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- En partiel : cursus en initial allégé (durée en fonction du diplôme) et possible aussi pour le BAC ASSP et SAPAT en alternance sur 12 mois

LA FORMATION THEORIQUE

[L'Arrêté du 10 juin 2021](#) et [l'Arrêté du 9 juin 2023](#) définit le nouveau référentiel et de certification du Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS) niveau 4

Enseignement théorique de 770 heures

Elle se compose de 5 blocs de formation (22 semaines) :

Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.

Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, la qualité/gestion des risques.

LA FORMATION PRATIQUE

Ces blocs sont accompagnés par des stages ou des formations pratiques chez l'employeur selon la situation de l'apprenant.e.s : formation en cursus complet, en cursus partiel, en alternance ou continue.

- En cursus complet : 4 périodes de stages de 770h sont à réaliser (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines en fin de formation).
- En cursus alternance : rythmes différents en fonction du lieu de formation (contactez le lieu choisi). En plus de la formation pratique chez l'entreprise d'accueil et des 2 stages réalisés chez l'employeur, 2 stages sont à réaliser hors structure.

VALIDATION DE LA FORMATION

Assistéal formation, **IFAS certifié, délivre un diplôme d'État Aide-Soignant, de niveau 4 (DEAS - niveau bac), code RNCP 35830**, certifié par le ministère chargé de la santé. Ce diplôme est reconnu par l'État et par tous les établissements de santé, publics ou privés.

Pour être reçu au Diplôme d'État d'aide-soignant (diplôme de niveau IV), il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession d'aide-soignant et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation.

PRE-REQUIS

- **Aucun diplôme préalable requis.**
- **Être âgé de plus de 17 ans à la date d'entrée en formation**
- **Pour l'apprentissage :** avoir moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat (sans limite d'âge pour les personnes avec RQTH ou les sportifs de hauts niveaux).
- **Si vous avez trouvé une entreprise d'accueil, vous serez exempté des épreuves de sélection.** Le CFA vous aidera à finaliser la contractualisation avec l'employeur
- **Le cursus partiel** (allègement de la formation) est accessible à ASSISTEAL uniquement aux personnes ayant les titres ou diplômes suivants : DEAES – DEAVS (référentiel 2016 ou 2021) – DEAMP – TPADVF – BAC PRO ASSP (tous sites) et BAC PRO SAPAT (Strasbourg)
- **Contrat de professionnalisation** possible au-delà de 30 ans pour les demandeurs d'emploi (Paris et Strasbourg uniquement)
- **Personnes en situation de handicap :** contactez notre référent handicap (cf. le dossier d'inscription).

MODALITES D'EVALUATION

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant s'obtient par la validation de chaque bloc de compétences selon les modalités décrites dans le référentiel de formation [Arrêté du 10 juin 2021](#) et [Arrêté du 9 juin 2023](#) relatifs à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque bloc de compétences et comportent des **épreuves écrites, orales et/ou pratiques. L'ensemble des compétences sont évaluées sur le plan théorique et clinique :**

- Pour **les modules d'enseignement théorique**, l'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient. Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules d'enseignement en institut, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage.

- **À chaque stage, et lors de l'alternance**, les responsables de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacun des blocs de compétences, sur la base d'un support d'évaluation. Une commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants en stage sur l'ensemble des périodes de stage.

LES ÉVOLUTIONS

Le domaine d'intervention de l'aide-soignant(e) est très varié. Il permet ainsi de choisir un emploi dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison de retraite, soins à domicile, psychiatrie, structures d'accueil pour personnes handicapées...

Plusieurs pistes peuvent être envisagées pour poursuivre ses études après un diplôme d'État Aide-Soignant.

- Il est possible de se **spécialiser** en gérontologie et notamment dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées, en suivant la **formation [Assistant·e de Soins en Gérontologie](#)** (20 journées formation). Cette formation est réalisée chez Assisteal dans le cadre de la formation continue.
- L'apprenant·e peut intégrer une formation complémentaire accessible par **une passerelle** (deux modules à valider et 2 stages à effectuer) afin d'obtenir le diplôme d'**auxiliaire de puériculture**.
- Certains concours de la **fonction publique** sont également accessibles : hôpitaux des armées ou de la Préfecture de police.
- Un·e aide-soignant·e, peut poursuivre sa formation en IFSI et préparer le **DE Infirmier**, Depuis juillet 2023, les aides-soignants expérimentés (au moins 3 ans) ayant suivi un parcours spécifique peuvent intégrer directement la 2eme année de formation en soins infirmiers.

LE FINANCEMENT

⇒ A noter, pour le site de Bordeaux, formation exclusivement en apprentissage.

Pour les salariés dont la formation est financée par un employeur ou un organisme financeur :

- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Transitions Pro
- Pro A
- Plan de formation employeur
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Pour les demandeurs d'emploi, ne bénéficiant pas d'une prise en charge de son employeur ou de tout autre organisme financeur :

- Cursus complet : places subventionnées par la Région pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle Emploi) et jeunes de moins de 21 ans inscrits à la mission locale (nombre de places limitées)
 - Cursus Partiel : être inscrit à France Travail (ex-Pôle Emploi) au plus tard la veille de l'entrée en formation : financements possibles : AFC, PRFE, AIRE2, AIF (nombre de places limitées)
- ⇒ Spécificités pour Strasbourg : ne pas avoir démissionner de son dernier emploi dans les six mois avant la rentrée en formation (*Non démissionnaire*)

Pour les individuels :

- Le coût annuel de la formation en individuel s'élève à 9 317 € (Paris) et 7 700 € (Strasbourg). Paiement en plusieurs fois possible. Nous contacter.
- La formation est éligible au CPF : participation financière fixée à 100 € par le décret n°2024-394 du 29 avril 2024.

Pour les personnes qui souhaitent s'inscrire par la voie de l'apprentissage (- 30 ans) :

- Pour les apprentis, la formation est gratuite. Pas de frais d'inscription.
- Pour les employeurs, le coût de la formation peut être pris en charge par l'organisme financeur sous condition d'accord de prise en charge. Pas de reste à charge.

MODALITES D'ADMISSION

La sélection est faite sur la base d'un dossier et d'un entretien.

1. **Dossier de candidature et pièces** à déposer au plus tôt. **Le dossier sera traité sous 15 jours.**
2. Une fois le dossier complet, les candidats seront convoqués à un **entretien oral d'admission de 20 min** environ pour échanger sur leur parcours, leurs motivations et leur projet professionnel.

CAS DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION

CAS 1 : Vous êtes sélectionné.e pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur (ou signature imminente). Vous pouvez entrer en formation, **sans passer l'entretien de sélection**, juste un entretien de positionnement. Le CFA aide à finaliser la contractualisation avec l'employeur

CAS 2 : Vous souhaitez vous inscrire en contrat d'apprentissage mais vous n'avez pas encore d'employeur ? Une fois « Admis sous réserve d'employeur », le candidat sera accompagné sur sa recherche de structure d'accueil.

A l'entrée en formation, sous réserve de places disponibles, vous aurez jusqu'à 3 mois supplémentaires pour trouver un employeur.

[Dossier à télécharger sur le site Assisteal : www.assisteal.fr/telechargez-un-dossier-dinscription/](http://www.assisteal.fr/telechargez-un-dossier-dinscription/)
[et à renvoyer complété avec les pièces par courrier ou directement en présentiel au centre de formation choisi.](#)

CONTACTS

ASSISTEAL FORMATION PARIS

50 Boulevard de Ménilmontant
75020 Paris
01 43 58 43 00

viescolaire@assisteal-formation.fr

ASSISTEAL FORMATION STRASBOURG

NOW COWORKING
10 place Gutenberg
67000 Strasbourg
03 76 19 40 01

strasbourg@assisteal-formation.fr

ASSISTEAL FORMATION BORDEAUX

190 rue Lecocq
33000 Bordeaux
05 25 27 30 01

bordeaux@assisteal-formation.fr

*

Parcours de formation Aide-Soignant

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS (147 heures)</i>	Étude de situation Évaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS (21 heures)</i>	
Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	3 - Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 - Évaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation au gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU II)
	4 - Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS (182 heures)</i>	
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée <i>(35 heures)</i>	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et apprenants	6 - Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Étude de situation relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs <i>(21 heures)</i>	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés <i>(35 heures)</i>	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation de compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 - Traitement des informations <i>(35 heures)</i>	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	

DOSSIER DE CANDIDATURE

AIDE-SOIGNANT.E

FORMULES ET DATES DE RENTRÉE : Cochez le cursus et la ville de votre choix

	PARIS	STRASBOURG	BORDEAUX
CURSUS COMPLET	<input type="checkbox"/> 26 août 2024	<input type="checkbox"/> 02 septembre 2024	
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>	10 juin 2024	10 juin 2024	
CURSUS PARTIEL : DEAVS, TPAVF, DEAES, DEAMP	<input type="checkbox"/> novembre 2024	<input type="checkbox"/> 02 septembre 2024	
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>	A préciser ultérieurement	10 juin 2024	
CURSUS PARTIEL BAC PRO ASSP + SAPAT (pour Strasbourg) (financement Région IDF)	<input type="checkbox"/> 16 septembre 2024	<input type="checkbox"/> 02 septembre 2024	
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>	30 juillet 2024	10 juin 2024	
APPRENTISSAGE (Professionalisation possible à Paris et Strasbourg)	<input type="checkbox"/> 09 septembre 2024	<input type="checkbox"/> 02 septembre 2024	<input type="checkbox"/> 16 septembre 2024
<i>Date conseillée de limite de dépôt des dossiers pour être accompagné sur votre recherche d'alternance</i>	30 juin 2024	30 juin 2024	30 juin 2024
BAC ASSP en APPRENTISSAGE	<input type="checkbox"/> 09 septembre 2024		<input type="checkbox"/> 16 septembre 2024
<i>Date limite de dépôt des dossiers</i>	30 juin 2024		30 juin 2024

COORDONNÉES DU CANDIDAT

Masculin Féminin

Nom (*en capitales*) :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

Département : Pays :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Téléphone : N° Portable :

Adresse mail :

Situation de handicap : Oui Non

Avez-vous la reconnaissance RQTH ? Oui Non

Êtes-vous inscrit.e sur la liste des sportifs de haut niveau : Oui Non

Comment avez-vous connu ASSISTEAL (plusieurs choix possibles) ?

JPO Recherche web Salons Mission locale France Travail (ex-pôle emploi)

Collège / Lycée Site Assisteal Autre.....

1 Photo
(à coller)

Bien inscrire
votre Nom et Prénom
au dos de la photo

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

Dernière classe suivie : Année :

Niveau scolaire :

Diplôme.s obtenu.s : Année :

..... Année :

(S'il s'agit d'un bac, merci de préciser la série)

Outils informatiques à disposition : Ordinateur Tablette Smartphone Connection internet

SITUATION ACTUELLE

Salarié.e

Dernier emploi occupé :

.....

Nom de l'employeur :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

Nom du directeur :

.....

Type de contrat : CDI CDD Autre :

Date de début de contrat :

Date de fin de contrat :

Demandeur d'emploi (fournir une attestation d'inscription)

Numéro d'identification :

Date d'inscription :

Mission locale

Date de sortie système scolaire :

Date d'inscription à la Mission locale :

Scolaire.....

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (nom et téléphone)

.....

.....

.....

PRÉ-REQUIS

- **Aucune condition de diplôme n'est requise.**
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Si contrat d'apprentissage, être âgé.e de moins de 30 ans (ou plus si qualité de travailleur handicapé reconnue et/ou sportif de haut niveau).
- **Le cursus partiel** est accessible à ASSISTEAL uniquement aux personnes ayant les titres ou diplômes

FINANCEMENT (COCHER LA CASE APPROPRIÉE)

A noter, pour le site de Bordeaux, formation exclusivement en apprentissage.

SALARIE.E

- Plan de formation de l'entreprise
- Dispositif Transitions pro
- Contrat de professionnalisation
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

APPRENTISSAGE

Prise en charge de la formation par l'entreprise d'accueil (via son OPCO)

- Moins de 30 ans ou situation de handicap/Sportif de haut niveau
- Avez-vous déjà trouvé un employeur ?** Oui Non pas encore
- BAC ASSP en apprentissage

DEMANDEUR D'EMPLOI :

Financement étudié en fonction de votre situation et du parcours de formation :

- Cursus complet** : places subventionnées par la Région pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail (ex-Pôle Emploi) et jeunes de moins de 21 ans inscrits à la mission locale (nombre de places limitées)
- Cursus Partiel** : être inscrit à France Travail (ex-Pôle Emploi) au plus tard la veille de l'entrée en formation. Financements possibles : AFC, PRFE, AIRE2, AIF (nombre de places limitées)
- Pour Strasbourg uniquement : ne pas avoir démissionné de son dernier emploi dans les six mois avant la rentrée en formation (*Non démissionnaire*)

INDIVIDUEL

- Financement personnel
- Compte Personnel de Formation (CPF)

CONDITIONS D'ADMISSION

1. L'admission en formation conduisant au DE AS est subordonnée au dépôt d'un dossier complet auprès de l'établissement de formation. A son dépôt, le dossier sera traité sous 15 jours.
2. Le candidat dont le dossier de candidature a été retenu est présenté à une épreuve orale d'admission. L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 20 minutes portant sur la capacité et la motivation du candidat à s'engager dans une formation du social.

Si vous êtes en situation de handicap merci de prendre contact avec le référent handicap de la formation, afin d'aménager au mieux votre formation : mtrotot@assisteal-formation.fr

DISPENSE DE L'ORAL

Vous avez déjà trouvé votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ((ou signature imminente). Vous pouvez entrer en formation, sans passer l'entretien de sélection, juste un entretien de positionnement. Le CFA vous aidera à finaliser la contractualisation avec l'employeur.

PIÈCES À FOURNIR

Par courrier Sur place

1. Le dossier de candidature complété avec 1 photo, à coller sur la 1^{ère} page et inscrire votre nom et prénom au dos
2. Une photocopie de la Carte d'Identité ou du titre de Séjour avec en cours de validité (*hors Permis de conduire*)
3. Copie de l'attestation de droits à la Sécurité Sociale **de moins de 1 mois**
4. Un curriculum vitae (CV)
5. Une Lettre de motivation manuscrite
6. Un document manuscrit de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
7. La photocopie
 - de votre diplôme (*si vous en avez obtenu un*)
 - de la « Liste des Compétences Acquisées » (pour les personnes en post-VAE),
 - Si vous êtes titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2
8. Pour les ressortissants hors Union européenne et hors pays francophones, une attestation du niveau de langue française B2 est conseillée ; le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse propose la liste des centres pouvant délivrer cette attestation : <https://www.ciep.fr/tcf>
9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
10. Pour les salarié.e.s
 - Le dossier de demande de prise en charge financière (TRANSITIONS PRO - OPCO SANTE - CPF, CRP,...)
 - L'autorisation d'absence de l'employeur pour les candidats salariés en CDI - CDD
11. Pour les Demandeurs d'Emploi : photocopie de votre Attestation d'inscription à France Travail (ex-Pôle Emploi) précisant la date d'inscription et le numéro d'identifiant en tant que demandeur d'emploi

Je, soussigné.e, atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription à **ASSISTEAL FORMATION**, en formation au Diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Fait à, le

Signature

[Le dossier de candidature est à envoyer avec ses pièces par courrier ou directement sur place au centre de formation choisi.](#)

Merci de respecter les horaires d'ouverture de l'accueil.

ASSISTEAL FORMATION PARIS

50 Boulevard de Ménilmontant
75020 Paris
Accueil de 8h30 à 13h
01 43 58 43 00
viescolaire@assisteal-formation.fr

ASSISTEAL FORMATION STRASBOURG

NOW COWORKING
10 place Gutenberg
67000 Strasbourg
Accueil 9h00 à 18h00
03 76 19 40 01
strasbourg@assisteal-formation.fr

ASSISTEAL FORMATION BORDEAUX

190 rue Lecocq
33000 Bordeaux
Accueil de 9h à 17h
05 25 27 30 01
bordeaux@assisteal-formation.fr



AVERTISSEMENT



Conformément à l'Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de santé publique :

Article 2 - « Les élèves ... sont soumis aux obligations d'immunisation mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique. Au moment de leur inscription dans un établissement d'enseignement et au plus tard avant de commencer leurs stages, ils apportent la preuve qu'ils satisfont aux obligations d'immunisation. A défaut, ils ne peuvent effectuer leurs stages ».

La preuve de l'immunisation contre l'hépatite B est apportée par la présentation d'une attestation médicale établie. »

L'Annexe 1 précise : Que les personnes sont considérées comme immunisées contre l'hépatite B si elles produisent une attestation médicale comportant un résultat, même ancien, indiquant la présence, dans le sérum, d'anticorps anti-HBs à une concentration supérieure à 100 UI/l.

Si vous n'êtes pas vacciné-e contre l'hépatite B, il est fortement recommandé de la faire en urgence afin de satisfaire aux conditions d'immunisation requises pour une rentrée en formation paramédicale.

L'entrée en formation est subordonnée à la présentation impérative de ces preuves d'immunisation.

Votre schéma vaccinal (anti-COVID) doit être conforme aux demandes gouvernementales.

CHARTRE DES DONNEES PERSONNELLES

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018) impose de nouvelles obligations aux organismes collectant des données personnelles. Ce règlement s'applique aux traitements des données personnelles collectées par Assisteal pour gérer vos dossiers d'inscriptions à nos formations.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre accord pour collecter, traiter et conserver vos données personnelles pour vous permettre de bénéficier de nos prestations. Sans cet accord, vous ne pourrez pas accéder à nos formations.

Les informations recueillies dans le dossier de candidature sont enregistrées par Assisteal dans un fichier informatisé. Les bases légales du traitement sont le consentement et l'établissement d'un contrat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **équipes administratives et pédagogiques de Assisteal pour le traitement de votre dossier, et éventuellement certaines données auprès des financeurs (Région, France Travail).**

Elles sont conservées **dans le respect des obligations légales.**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou en demander le portage. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant, à l'adresse suivante :

Assisteal formation - 50 Boulevard de Ménilmontant 75020 PARIS

Ou par email, à l'adresse : rgpd@kducea-education.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Merci de retourner ce document signé avec votre dossier de candidature en apposant la mention « J'accepte que Assisteal collecte, traite et conserve mes données aux fins de traiter uniquement ma candidature »

Nom et prénom	Mention obligatoire
Formation demandée	<i>« J'accepte que Assisteal collecte, traite et conserve mes données aux fins de traiter uniquement ma candidature »</i>
	Date et signature